



Suites du mouvement de grève des cadres de la DASP du 2 juillet 2019

Tous ensemble

Le 2 juillet dernier, les cadres du social sollicitaient le syndicat CGT et entamaient un mouvement de grève.

Comme dans de nombreuses directions, les conséquences de la réorganisation se sont traduites à la D.A.S.P. (Direction de l'Action Sociale de Proximité) par une augmentation considérable des missions des cadres, du fait de la fusion de deux postes en un et du transfert d'autres missions jusqu'ici assurées par les Inspecteurs Enfance, la collectivité ne prenant pas en compte la complexité des différents postes et métiers de l'action sociale .

L'engagement fort et la conviction des cadres de T.P.M. ont permis que des revendications majeures soient portées et entendues par la collectivité qui a satisfait aux revendications à l'issue de la journée de grève.

Les personnels cadres ont obtenu:

- une revalorisation salariale;
- la revalorisation du régime indemnitaire des nouveaux responsables de service à la D.A.S.P. ;
- les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des missions;
- l'association à la construction d'un nouveau système de protection de l'enfance.

Parallèlement, la collectivité a choisit également d'abonder le régime indemnitaire des Responsables d'U.T.S. dans ce que l'on pourrait qualifier de "proportionnalité managériale".

Parions que ceux-ci accepteront cette revalorisation et peut-être s'en souviendront-ils et seront-ils aux côté des personnels qu'ils encadrent si d'autres mouvements devaient voir le jour à l'avenir.

Les personnels engagés dans la grève le 2 juillet auront quant à eux permis que soient entendues la difficulté d'exercice des missions et la nécessaire reconnaissance qui en découle.

Anne-Sylvie BERTHET
Secrétaire Générale
Syndicat CGT des Personnels
du Département du Var